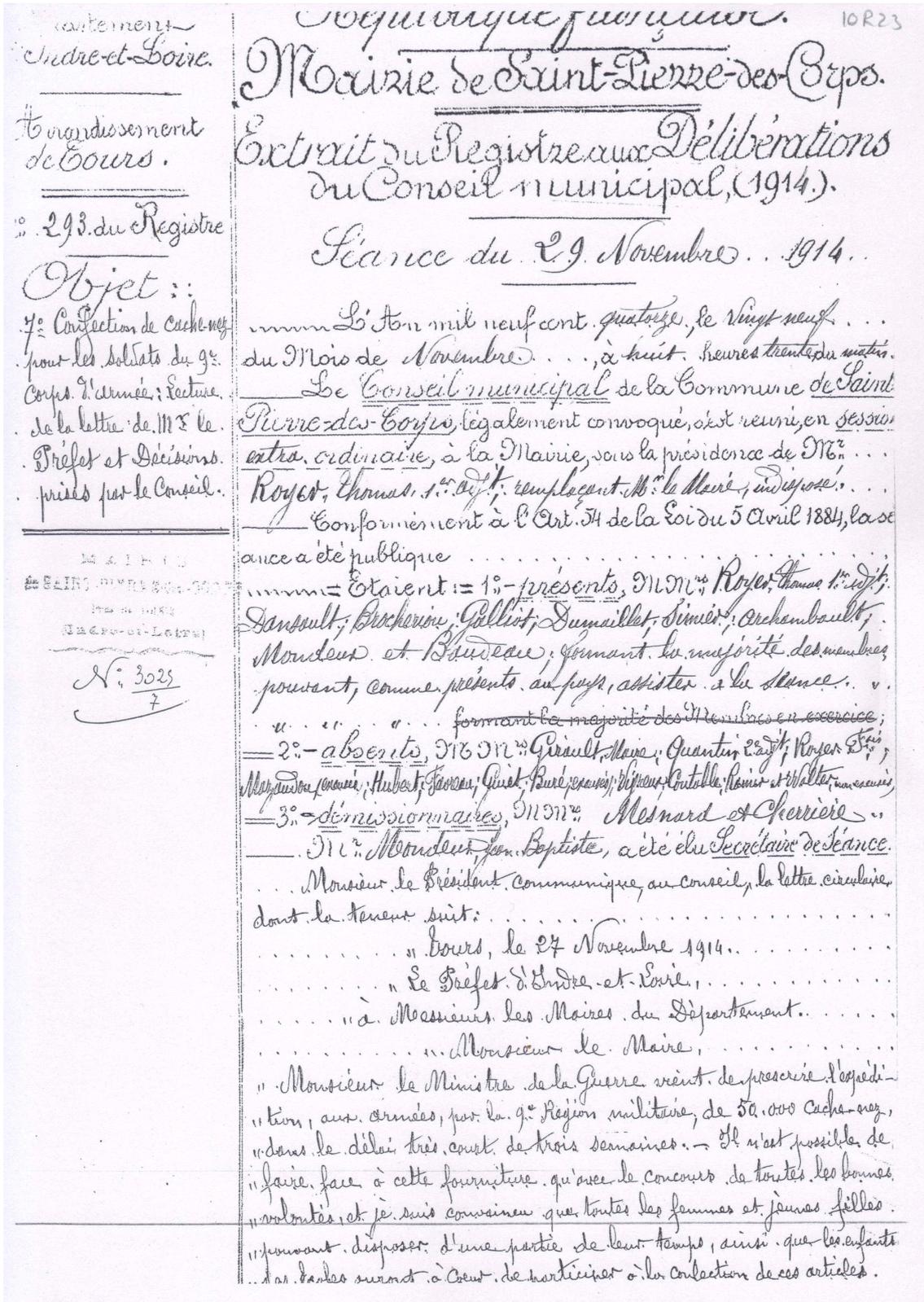


LA MAIN D'ŒUVRE FÉMININE : « 50 000 CACHE-NEZ »

Document 1 : Délibération du Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps

AD Indre-et-Loire 10 R 23



« est en particulier, à Mesdames les Institutrices. — Je ne suis pas en mesure de  
 « vous approvisionner de matière première, mais toute la laine disponible chez les marchands  
 « de la Région devra être utilisée, à l'exception des laines de couleur rouge et grenat.  
 « La commune pourrait faire l'avance du prix d'achat de cette laine, dont la  
 « pelote de 50 grammes ne devra pas dépasser 0,80, et elle en serait immédiatement  
 « remboursée par le service de l'Intendance militaire; il suffira de m'adresser, avec  
 « les ballots d'objets confectionnés, les factures des fournisseurs. Il conviendrait  
 « d'employer trois pelotes par cache-nez qui auront 1<sup>m</sup>,25 à 1<sup>m</sup>,40 de longueur et  
 « une largeur de 0<sup>m</sup>,25. — Les personnes qui s'emploieront à la confection de ces  
 « cache-nez, moyennant rétribution, recevront un salaire de 0<sup>m</sup>,75 par unité. — S'avant  
 « pourra en être également faite par les communes. — Je vous serai obligé  
 « de me faire parvenir, le 15 Décembre au plus tard, les cache-nez confectionnés,  
 « et je ne doute pas que vous n'apportiez tous vos soins à obtenir un résultat  
 « utile, en toute diligence. — Le Préfet, signé: R. Le Bardon:

« Les femmes des réfugiés, dont la plupart sont inoccupées, pourront,  
 « en se livrant à ce travail, se procurer des Ressources supplémentaires ».

Le Conseil municipal,

La lettre ci-dessus reproduite entendue;

Après entente avec M<sup>me</sup> Bardeau, Directrice de l'École de filles, du groupe  
 de la Rue de Jéricho, qui s'engage, au nom de ses collègues:

1<sup>o</sup> — Charge Mesdames Bardeau et Debin d'acheter de suite de la laine

aux conditions énumérées dans la circulaire qui précède, afin de permettre  
 à Mesdames les Institutrices, qui veulent bien assumer cette tâche, de confec-  
 tionner le plus de cache-nez possible, avant le 15 Décembre prochain;

2<sup>o</sup> — Décide que les Dames et les Demoiselles qui demanderont à faire  
des cache-nez moyennant salaire, achèteront la laine qui leur sera néces-  
saire et que le prix leur en sera remboursé en même temps que le  
salaire de confection.

Fait et délibéré, en Mairie de Saint-Bierre-des-Corps, les jour,  
 mois et an que dessus.

Ont signé, au Registre, les membres présents,

Pour Copie Conforme

Le Maire,



*[Signature]*

Document 2 : Registre des fabrications réalisées par commune

AD Indre-et-Loire 10 R 23

NOMS DES CANTONS	NOMS DES COMMUNES	Nombre de cache-nez fournis	Quantités de laine fournies	Poids du kilogr. de laine	Sommes Prues	Sommes payées pour main d'œuvre	Total des deux colonnes précitées	Date de l'envoi des factures à la sous-intendance	
TOURS-SUD	Berthenay	33	4.00	12 <sup>1</sup> / <sub>10</sub>	42.60	7.00	49.60	19/1/15	X
	Joué-lès-Tours	156	32.81	14 <sup>1</sup> / <sub>10</sub>	219.97	238.00	444.45	31/12	X
	Larçay	33	5 <sup>1</sup> / <sub>10</sub>	14 <sup>1</sup> / <sub>10</sub>	70 <sup>-</sup>		70.00	18/1/15	X
	Montlouis	11	4.78	15 <sup>1</sup> / <sub>10</sub>	71 <sup>-</sup>		71 <sup>-</sup>	23/1/15	X
	Riche (La) (Don. de 128)	128							
	Saint-Avertin	247	31.86	14 <sup>1</sup> / <sub>10</sub>	461.82	441.75	576.57	31/12	X
	Saint-Genouph	28	1 <sup>1</sup> / <sub>10</sub>	11.40	11.40		11.40	20/1/15	X
	Saint-Pierre-des-Corps	170	23.46		363.40	38.27	401.67	29/1/15	X
	Savonnières	71	9.00		161.70	30.00	191.70	23/1/15	X
	Véretz	47	0.800 2.050 5.100 6.000	12 <sup>1</sup> / <sub>10</sub> 14 <sup>1</sup> / <sub>10</sub> 11 <sup>1</sup> / <sub>10</sub> 11 <sup>1</sup> / <sub>10</sub>	9.60 21.55 22.10 9.60		92.85	21/1/15	X
Villandry (Don. de 20)						168.33			
		10 419							

Questions sur le Document 1 :

1. Relevez la date du document. Précisez sa nature.
2. Repérez les deux parties distinctes de la délibération. (Les questions 3 à 8 concernent la première partie du document)
3. Quelle lettre est reproduite dans la délibération ?
4. Quel problème d'approvisionnement se pose en septembre 1914 ? Pourquoi ?
5. À qui s'adresse-t-on pour réaliser les cache-nez ?
6. Quelles précisions techniques donne-t-on pour la confection des cache-nez ? Pourquoi le préfet insiste-t-il sur la couleur des laines ?
7. Comment les fabrications réalisées seront-elles payées ?
8. Quel est l'intérêt social de ce travail pour les femmes réfugiées ? D'où viennent-elles ?
9. Quelles décisions prend le Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps ?

Questions sur le Document 2 :

1. Comment la commune a-t-elle répondu à la demande du Préfet ?
2. Toutes les femmes ont-elles demandé à être rémunérées ?
3. Tous les cache-nez fournis par les communes du département ont-ils été payés (laine et main d'œuvre) ?
4. Quel lien est ainsi établi entre le front et l'arrière ?